

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2023

DOSSIER N° 30

### BUDGET ENSEIGNEMENT MUSICAL SITES ASSOCIES - BUDGET PRIMITIF 2023

#### CONTEXTE

La communauté d'agglomération a créé un budget annexe « enseignement musical – sites associés ». Il a été confié, par convention, la gestion de l'enseignement musical relevant de l'attribution de Val d'Europe Agglomération à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire. Il s'agit de prestations intégrées conclues en vue de l'exercice de missions d'intérêt général sans rémunération.

Il convient désormais de délibérer pour alimenter les crédits budgétaires.

Il est rappelé que le budget « enseignement musical – sites associés » relève de l'instruction comptable M4, comptabilité des SPIC et est géré HT.

Les grandes masses du budget 2023 sont les suivantes :

	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles fonctionnement	291 358,08	250 000,00
Reprise du résultat N-1		41 358,08
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>291 358,08</b>	<b>291 358,08</b>
Inscriptions nouvelles d'investissement	-	-
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL BUDGET ENSEIGNEMENT MUSICAL SITES ASSOCIES</b>	<b>291 358,08</b>	<b>291 358,08</b>

#### 1. La section fonctionnement

##### 1.1. Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation de l'exercice 2023 sont estimées à 250,0 k€.

##### 1.1.1. Les recettes réelles

Cette enveloppe correspond :

- aux cotisations des usagers pour 70,0 k€ relatives aux 2 prélèvements automatiques de l'exercice 2023 (novembre et décembre).
- et la participation des communes pour 180,0 k€

	BP 2022 (année pleine)	BP 2022 (4 mois)	CA 2022 (4 mois)	BP 2023 (année pleine)
Cotisations	78,7 k€	19,7 k€	21,8 k€	70,0 k€
Participation des communes	211,3 k€	95,3 k€	95,3 k€	180,0 k€
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>290,0 k€</b>	<b>115,0 k€</b>	<b>117,1 k€</b>	<b>250,0 k€</b>

La participation 2023 des communes est de :

Bailly Romainvilliers	84 156 €
Couvray	16 364 €
Magny le Hongre	79 480 €
<b>TOTAL</b>	<b>180 000 €</b>

Ces participations viendront en déduction du solde demandée aux termes de l'année scolaire 2023-2024.

## 1.2. Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation de l'exercice 2023 sont estimées 291,4 k€.

### 1.2.1. Les dépenses réelles

	BP 2022 (année pleine)	BP 2022 (4 mois)	CA 2022 (4 mois)	BP 2023 (année pleine)
Charges à caractère général	26,0 k€	26,0 k€	1,4 k€	24,4 k€
Charges de personnel	262,0 k€	87,0 k€	74,3 k€	262,0 k€
Autres (droits d'auteurs)	2,0 k€	2,0 k€	0,0 k€	2,0 k€
Charges exceptionnelles	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	3,0 k€
<b>TOTAL CHARGES REELLES</b>	<b>290,0 k€</b>	<b>115,0 k€</b>	<b>75,7 k€</b>	<b>291,4 k€</b>

Il est inscrit des charges à caractère général pour 24,4k€, des charges de personnel pour 262,0 k€, des charges de gestion courante pour 2,0k€ et des charges exceptionnelles pour 3,0k€.

## 2. La section d'investissement

Aucun crédit n'est prévu pour la section d'investissement.

### **AVIS PREALABLE DU BUREAU :**

Le bureau a émis un avis favorable unanime lors de sa séance du 20 mars 2023.

## NATURE DE LA DÉLIBÉRATION

Il est proposé au conseil communautaire de :

- ❖ **ADOPTER** le budget primitif du budget Enseignement musical – sites associés pour l'exercice 2023
- ❖ **ARRETER** la participation des communes pour 2023 à :

Bailly Romainvilliers	84 156 €
Couvray	16 364 €
Magny le Hongre	79 480 €
<b>TOTAL</b>	<b>180 000 €</b>

## PIECE(S) JOINTE(S)

Annexe 30 - BP\_2023\_MUS EXT.pdf ,